

# LA SOUTENANCE DU MÉMOIRE – SESSION DE JUILLET 2021

## A. CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Les étudiants doivent respecter le calendrier des activités disponible ici  
<https://euro.ubbcluj.ro/wp-content/uploads/2-calendrier.pdf>

## B. ENREGISTREMENT POUR LA SOUTENANCE DU MÉMOIRE

L'enregistrement pour la soutenance du mémoire se déroule exclusivement EN LIGNE. Les étudiants doivent publier les documents suivants sur la plateforme **Elearning**

(<http://sites.euro.ubbcluj.ro/elearning/>) :

- les dossier contenant les documents nécessaires
- le mémoire.

**IMPORTANT! Le dossier contenant les documents nécessaires, le mémoire et le Formulaire mentionné ci-dessus DOIVENT être publiés sur la plateforme Elearning <http://sites.euro.ubbcluj.ro/elearning/> entre les 14-21 juin 2021. Le 21 juin 2021, les documents peuvent être publiés jusqu'à 16.00.**

## C. DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Les étudiants doivent publier les documents suivants (PDF) sur la plateforme **Elearning**  
(<http://sites.euro.ubbcluj.ro/elearning/>) :

- Demande d'inscription à la soutenance du mémoire, signée
- Déclaration sur l'honneur, signée
- Déclaration d'originalité et visant la réussite des examens, signée
- Accord du coordinateur scientifique, signé
- Carte d'identité
- *Preuve du paiement des frais d'enregistrement (les frais sont de 1000 RON et s'appliquent aux étudiants inscrits à une session antérieure ou qui ont fini leurs études en 2018 ou avant).*
- Acte de naissance
- Attestation de mariage (le cas échéant)\*\*

---

### **Les citoyens roumains diplômés de l'UBB doivent publier aussi :**

- Diplôme de licence

---

### **Les citoyens roumains diplômés d'autres universités doivent publier aussi :**

- Diplôme de baccalauréat et une copie du Relevé de notes du lycée
- Diplôme de licence et une copie du Relevé de notes/ Supplément du Diplôme de licence

---

### **Les citoyens roumains qui ont passé le baccalauréat/obtenu la Diplôme de licence à l'étranger doivent publier aussi :**

- L'attestation d'équivalence des études (baccalauréat/licence)
  - L'acte d'études et ses annexes (baccalauréat/licence)
-

**Les étudiants acceptés sur la base de l'attestation/ du relevé d'équivalence, de la lettre d'acceptation, de l'ordre du ministre etc. doivent publier aussi :**

- L'attestation d'équivalence, la lettre d'acceptation, l'ordre du ministre
- L'acte d'études et ses annexes (baccalauréat/licence)
- L'acte de naissance (traduction légalisée pour les étudiants internationaux)
- Le passeport, pour les étudiants internationaux

**IMPORTANT ! Les étudiants recevront les copies des documents suivants du Secrétariat : Diplôme de baccalauréat, Diplôme de licence, Relevé de notes du lycée et d'autres documents soumis en original et qui se trouvent dans leurs dossiers, pour les publier sur la plateforme.**

**D. EXAMINATION – LA SOUTENANCE DU MÉMOIRE**

L'examen se déroulera entre les 1-2 juillet 2021 pour toutes les spécialisations niveau master. Elle sera en-ligne, en temps réel, devant la commission d'examen, sur la plateforme ZOOM. Le lien sera publié sur le site web de la FEE.

Les étudiants doivent utiliser des dispositifs qui permettent l'interaction audio-vidéo, comme les laptops, tablettes, desktops avec microphone et caméra etc.

Chaque étudiant aura 15 minutes pour la soutenance du mémoire (10 minutes pour la présentation Powerpoint et 5 minutes pour la session de questions-réponses).

**\*\* Les étudiants qui ont demandé le changement de leur nom pendant la période d'études doivent fournir les documents suivants a) la demande signée par le responsable de l'institution ; b) des documents justifiant le nouveau nom par rapport au nom dans l'acte de naissance ; c) la déclaration légalisée de l'étudiant précisant qu'il ne demandera pas d'autres documents d'études en cas de changement ultérieur de nom.**

**IMPORTANT ! Si vous rencontrez des difficultés de connexion sur la plateforme E-learning, veuillez contacter notre collègue ingénieur système : alexandru.burca@ubbcluj.ro**